

III - RESSOURCES HUMAINES

III.1 - DÉMARCHE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

 DELIBERATION N° 23-07-445

Le lundi 03 juillet 2023 à 16h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Études et d'Aménagement de la Garonne, convoqué par courrier le 22 juin 2023, s'est réuni en téléconférence.

Est désigné comme président de séance M. Jean-Michel FABRE

Est nommée comme secrétaire de séance Mme Martine COUTURIER

NOM DU DELEGUE	PRESENT	A DONNE POUVOIR	A : NOM DU DELEGUE	EXCUSE	VOTE		
					Pour	Contre	Abstention
REGION OCCITANIE (4X11)							
Jean-Louis CAZAUBON	NON	NON		OUI			
Patrice GARRIGUES	OUI				11		
Yann HÉLARY	NON			OUI			
Mélanie TISNE-VERSAILLES	OUI				11		

REGION NOUVELLE-AQUITAINE (4X9)							
Marie-Laure CUVELIER	NON	NON		OUI			
Delphine EYCHENNE	NON			OUI			
Annick COUSIN	OUI				9		
Henri SABAROT	NON						

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE (2x13)							
Jean-Michel FABRE	OUI				13		
Thierry SUAUD	NON	OUI	Jean-Michel FABRE		13		

DEPARTEMENT DU TARN-ET-GARONNE (2X10)							
Alain BELLOC	OUI				10		
Emmanuel CROS	NON			OUI			

DEPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE (2x9)							
Philippe BOUSQUIER	NON	NON		OUI			
Paul VO VAN	OUI				9		

DEPARTEMENT DE GIRONDE (2X8)							
Martine COUTURIER	OUI				8		
Hervé GILLÉ	NON	OUI	Martine COUTURIER		8		

Totaux	92	0	0
---------------	-----------	----------	----------

Membres en exercice	16	Suffrages exprimés	92
Membres présents	7	Vote pour	92
Membres représentés	2	Vote contre	0
Membres absents excusés	6	Majorité absolue	47
Nombre de votants	9		
Appréciation du quorum	9		

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée chapitre XIII et le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié ;

VU la démarche « Qualité de Vie au Travail » (QVT) initiée en 2019 et l'avis favorable du CHSCT reçu le 6 novembre 2019 ;

VU le plan d'actions QVT établi par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Garonne ;

VU le projet de convention établie par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Haute-Garonne, annexée à la présente délibération pour mener une évaluation du plan d'actions en vue de son actualisation ;

VU le rapport du président ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE COMITÉ SYNDICAL :

APPROUVE les termes du projet de la convention jointe en annexe pour l'évaluation de la démarche Qualité de Vie au Travail initiée en 2019 et l'actualisation de son plan d'action.

AUTORISE le président à signer cette convention ainsi que ses éventuels avenants.

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Principal 2023.

Le Secrétaire,



Martine COUTURIER

Martine COUTURIER

Fait, le 03 juillet 2023
Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Michel FABRE